VILLE D'HENDAYE

HENDAIAKO HERRIKO ETXEA

HENDAYE, le 17 avril 2019

OBJET : **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
REF. : KE.RS - 227.2019

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
1er vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

VILLE DE HENDAYE PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Kotte ECENARRO

PJ / Ordre du jour
Rapports

BP 60150 • 64701 HENDAYE *HENDAIA* Cedex • Tél. : 05 59 48 23 23 • Fax : 05 59 48 23 24
http://www.hendaye.com • mairiehendaye@hendaye.com

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'HENDAYE

Séance du Jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

II – DÉLIBÉRATIONS

Sur rapports de M. Kotte ECENARRO

051.2019 – Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Sur rapports de M. Frédéric TRANCHE

052.2019 - HENDAYE TOURISME & COMMERCE : compte-rendu d'activité et compte administratif 2018

Sur rapport de Mme Nicole BUTORI

053.2019 - Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour restaurants scolaires et accueils extrascolaires – Groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal École des Joncaux et de Béhobie

Sur rapports de M. Richard IRAZUSTA

054.2019 - Villa Beti Gazte – Résiliation du bail à réhabilitation avec SOLIHA

Sur rapports de Mme Christelle CAZALIS

055.2019 – Centre du Congrès Antoine d'ABBADIE – Tarifs de location des salles

Sur rapport de M. Jean-Michel ARRUABARRENA

056.2019 - Tennis Club Ondarraitz – Construction de deux terrains de padel – Demande de subvention

Sur rapport de Mme Michelle MOUNIOS-ADURRIAGA

057.2019 – Communauté d'Agglomération Pays Basque – Prise de compétence facultative "POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE OCCITANE GASCONNE"

Sur rapport de Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

058.2019 - Électrification rurale – Programme "Génie Civil Communications Electroniques Option B 2018" – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 18TE007

059.2019 - Électrification rurale – Programme "Syndical Esthétique (Bayonne, Biarritz, Hendaye) 2018" Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 16EF063

060.2019 - Électrification rurale – Programme "Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DÉPARTEMENT) 2018" – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 18EP005

Signé par Monsieur le Maire,
1er vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Kotte ECENARRO
AFFICHÉ À LA MAIRIE : le 17.04.2019

VILLE DE HENDAYE ★ PYRÉNÉES ATLANTIQUES ★

HENDAIAKO HERRI KONTSEILUA

2019ko apirilaren 25 osteguneko bilkura, 18:30ean

GAI ZERRENDA

I – 2019KO MARTXOAREN 27KO HERRI KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA
II – DELIBERAMENDUAK

Txostengilea: Kotte ECENARRO j.

051.2019 – Herri Kontseiluak eman ahalmen ordezkaritzaz auzapezak hartu erabakiak

Txostengilea: Frédéric TRANCHE j.

052.2019 - HENDAIA TURISMO & MERKATARITZA: jardunaren agiria eta 2018ko administrazio kontua

Txostengilea: Nicole BUTORI and.

053.2019 – Eskola jantokiei eta eskolaz kanpoko harrerei janaria eskaini eta hozturik banatzeko merkatua – Taldeko eskabidea Intzurako eta Pausuko Eskolaren Herriarteko Sindikatuarekin

Txostengilea: Richard IRAZUSTA j.

054.2019 - Beti Gazte Etxea – SOLIHA sozietatearekiko birgaitze kontratua baliogabetzea

Txostengilea: Christelle CAZALIS and.

055.2019 – Antton ABADIA Biltzar Etxea – Aretoen alokatze tarifak

Txostengilea: Jean-Michel ARRUABARRENA j.

056.2019 - Ondarraitz tenis kluba – Bi padel jokaleku egitea – Diru laguntza eskaria

Txostengilea: Michelle MOUNIOS-ADURRIAGA and.

057.2019 – Euskal Hirigune Elkargoa – "OKZITANIA GASKOINAKO HIZKUNTZA ETA KULTURA POLITIKA" hautazko eskumena bere gain hartzea.

Txostengilea: Chantal KEHRIG COTTENÇON and.

058.2019 – Baserrialdearen elektrifikatzea – "Ingeniaritza Zibila, Komunikazio Elektronikoa B 2018 Aukera" egitaraua – Proiektuaren eta diruztapenaren herriaren zatiaren onartzea – 18TE007 zk. gaia

059.2019 - Baserrialdearen elektrifikatzea – "Estetika Sindikatua (Baiona, Biarritz, Hendaia) 2018" egitaraua. Proiektuaren eta diruztapenaren herriaren zatiaren onartzea – 16EF063 zk. gaia

060.2019 - Baserrialdearen elektrifikatzea – "Segurtasunerako argiteria publikoaren sortzea eta berritzea (DEPARTAMENTUA) 2018" egitaraua – Proiektuaren eta diruztapenaren herriaren zatiaren onartzea – 18EP005 zk. gaia

Sinatzailea: auzapez jauna
Euskal Hirigune Elkargoaren 1. lehendakariordea,
Pirinio Atlantikoetako Departamendu Kontseilari,
Kotte ECENARRO
HERRIKO ETXEAN AFIXATUA: 2019-04-17an

VILLE DE HENDAYE ★ PYRÉNÉES ATLANTIQUES ★

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 051.2019

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

022.2019 du 18 mars 2019 : Port de Caneta – Reprise du perré – Marché de travaux passé avec la société SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE pour un montant HT de 98 393.00 €
023.2019 du 27 mars 2019: Ancien centre de secours – Projet de déconstruction partielle et de confortement de l'existant – Mission SPS – Mission passée avec la société VIGEIS 64 pour un montant HT de 1 458.00 €
024.2019 du 1er avril 2019 : Ancien centre de secours – Projet de déconstruction partielle et de confortement de l'existant – Contrôle technique – Mission passée avec la société SOCOTEC pour un montant HT de 2 340.00 €
025.2019 du 4 avril 2019 : Travaux de remise à niveau et d'amélioration de l'élévateur à bateaux de CMU 300 tonnes du port de pêche d'Hendaye – Lot 1 : "Travaux mécaniques" – Avenant n° 2 – Marché de travaux passé avec la société ABMS pour un montant HT de 4 067,11 € (portant le marché à 93 239.11 € HT)
026.2019 du 9 avril 2019 : Transport pour activités scolaires – Marché conclu avec les AUTOCARS DU SUD-OUEST pour 12 mois, renouvelable 2 fois (entre 17 000 € et 22 000 € HT par an)

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DESIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
PORT DE CANETA REPRISE DU PERRE	LOT UNIQUE	SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE	98 393.00	18/03/2019
ANCIEN CENTRE DE SECOURS PROJET DE DECONSTRUCTION PARTIELLE ET DE CONFORTEMENT DE L'EXISTANT MISSION SPS	LOT UNIQUE	VIGEIS 64	1 458.00	27/03/2019
ANCIEN CENTRE DE SECOURS PROJET DE DECONSTRUCTION PARTIELLE ET DE CONFORTEMENT DE L'EXISTANT MISSION CONTROLE TECHNIQUE	LOT UNIQUE	SOCOTEC	2 340.00	01/04/2019
TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU ET D'AMELIORATION DE L'ELEVATEUR A BATEAUX DE CMU 300 TONNES DU PORT DE PECHE D'HENDAYE – LOT 1 : TRAVAUX MECANIQUES – AVENANT N° 2	LOT 1 : TRAVAUX MECANIQUES	ABMS	4 067.11	04/04/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions
. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE
_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : HENDAYE TOURISME & COMMERCE – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE

N° : 052.2019

Je vous invite à prendre connaissance du compte rendu d'activité et du compte administratif 2018 de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce.

Avec un effectif de 18,63 ETP (-1 vs 2017) et 1.6 M€ de budget fonctionnement, dont 56,5 % d'autofinancement, l'EPIC poursuit la mise en œuvre de son 4ème plan marketing.

- **Office de Tourisme – Labellisé Qualité Tourisme et Tourisme & Handicap -**
  - 90.000 visiteurs accueillis (- 10 % vs 2017),
  - suivi de la labellisation Famille Plus pour la Ville,
  - renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1,
  - suivi de la collecte de la taxe de séjour (391.000 € en 2017),
  - actions de communication à Bordeaux, Toulouse, Pau, Nantes…
  - relations presse avec l'agence Duodecim, ayant généré plus de 400.000 euros de retombées médiatiques sur le marché français
  - 317.000 visiteurs sur le site www.hendaye-tourisme.fr (+8 % vs 2017),
  - commercialisation de produits groupes et individuels (125.000 € de chiffres d'affaires),
  - centrale de réservation (60.000 € de chiffres d'affaires),
  - éditions de guides des hébergements, guides des services, guides d'accueil, etc.

- **Événementiel – Plus de 200 animations dans l'année -**
  - nombreuses animations organisées sur l'année, parmi lesquelles le Salon Côté Loisirs, la journée de la glisse, les marchés nocturnes en été, les journées du Patrimoine ou, pour la première fois la fête de la science…,

- l'EPIC se concentre aussi sur les manifestations à destination des familles qui constituent son cœur de cible : semaines des enfants à Pâques et Toussaint ; rendez-vous hebdomadaires pour les familles en été : concours de châteaux de sable, cours de zumba sur la plage, soirées discothèques, baby gym…

• **Office de Commerce -**

66 commerces soutiennent financièrement les actions initiées par Hendaye Commerce.

- animations : opération commerciale en février, fête des mères, j'aime mon marché, braderie, Hendaye fête le goût, journée nationale du commerce de proximité, festivités de Noël (piste de ski), …
- marché le dimanche matin, place de la République,
- observation économique, avec une étude sur la vacance commerciale et une autre sur la perception du commerce par les consommateurs,
- communication sur le site www.hendaye-commerces.com et la page Facebook dédiée

• **Château Observatoire Abbadia – Labellisé Qualité Tourisme et Tourisme & Handicap 3 fenêtres -**

- 70.000 visiteurs accueillis, dont 55.000 ont découvert le parc et l'intérieur,
- jeu de piste pour les enfants dans le parc
- rendez-vous culturels tout au long de l'année : concerts, ateliers pour les enfants, partenariat avec des privés,
- collaboration avec le CPIE Littoral Basque et l'association Sites & Musées en Pays Basque
- renouvellement de la gamme des produits boutique

Le Compte Administratif pour l'exercice 2018 est arrêté avec 1.567.708,91 € (+0,12 % vs 2017) de dépenses d'exploitation et 10.951,19 € de dépenses d'investissement.

Les charges du personnel se diminuent à 52 % du budget (- 4 points vs 2017 en raison de la fermeture d'un poste).

Les recettes d'exploitation – hors reprise de résultats - atteignent 1.630.714,79 € (+2 % vs 2017); celles d'investissement 34.531,22 €.

Il est souligné la progression sensible, au cours des 5 dernières années, de l'autofinancement de l'EPIC. Les recettes propres augmentent de 38 %.

Le bon résultat de fonctionnement 2018 s'explique notamment comme suit :

Produits

- 31.000 € de taxe de séjour générée pour la première fois par les plateformes de réservation en ligne.
- des recettes propres qui continuent à progresser.

Charges

- des charges de fonctionnement contraintes et maîtrisées (charges générales – 7 %, personnel – 8 %).
- un report des investissements à Abbadia, notamment à Arragorry.
- la non ouverture d'un poste à Abbadia (reporté à 2019).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions _____ _____ _____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE _____ _____ _____
_____ Abstentions _____ _____

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS EXTRASCOLAIRES - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL – ÉCOLE DES JONCAUX ET DE BÉHOBIE

RAPPORTEUR : Mme Nicole BUTORI

N° : 053.2019

L'actuel marché de restauration scolaire et extrascolaire arrive à échéance le 31 août 2019 et une autre consultation va être lancée par la Commune.

Dans cette optique, il est envisagé de créer un groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal de l'école des Joncaux et de Béhobie, afin de globaliser les besoins de chaque entité au sein d'un marché unique.

Une convention de groupement doit être mise en place et signée avant le lancement de l'appel public à la concurrence indiquant notamment le coordonnateur du groupement et ses missions.

Il sera prévu dans la convention constitutive du groupement que le coordonnateur sera chargé « de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution » et que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur. Dans ce cadre, la Ville d'Hendaye assurera le rôle de coordonnateur.

La convention prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la notification du marché attribué au prestataire retenu.

Le Syndicat Intercommunal sera associé à toutes les étapes de la procédure.

Un projet de convention vous est présenté.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal des Joncaux et de Béhobie ainsi que les termes de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Syndicat, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions _____ _____ _____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE _____ _____ _____
_____ Abstentions _____ _____

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : VILLA BETI GAZTE – RÉSILIATION DU BAIL À RÉHABILITATION AVEC SOLIHA
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 054.2019

Par délibération du 17 décembre 2008, la commune d'Hendaye avait décidé de conventionner avec l'Association PACT HD Pays Basque en vue d'un bail à réhabilitation de la villa Beti Gazte située à l'angle de la rue Hapetenia et de la rue de Béhobie.

La ville souhaite maintenant procéder à la résiliation de ce bail afin de loger, en rez de chaussée de ce bâtiment, l'Association TXOKO pour lui permettre la poursuite de l'action de centre d'accueil de jour. Cette association ne pouvant plus occuper les locaux qui lui avaient été attribués dans le bâtiment de l'ancienne caserne, prochainement détruite dans le cadre du chantier des halles, il est nécessaire de la reloger. L'étage de la villa Beti Gazte serait conservé par la ville et ferait l'objet d'une affectation ultérieure.

Ce bail consenti pour une durée de 24 ans à compter du 3 avril 2009 peut être résilié en application de la convention.

Le Conseil d'Administration du 12 avril 2019 de SOLIHA (nouveau nom du PACT HD Pays Basque) a donné un avis favorable à cette résiliation.

La ville et SOLIHA ont estimé le coût de cette résiliation à 61 844.56 € compte tenu de l'amortissement des travaux réalisés à l'époque par le PACT HD Pays Basque.

Je vous propose :

- d'autoriser M. le Maire à résilier le bail à réhabilitation avec SOLIHA,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette résiliation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville article 2115 lors de la prochaine décision modificative.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : CENTRE DE CONGRÈS ANTOINE D'ABBADIE – TARIFS DE LOCATION DES SALLES
RAPPORTEUR : Mme Christelle CAZALIS
N° : 055.2019

Il convient de réactualiser les tarifs de mise à disposition de salles qui n'ont pas été augmentés depuis la délibération du 5 février 1998.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

- **AUDITORIUM – 245 m² (304 sièges)**
  - journée (8 heures) — 800 € HT
  - ½ journée (4 heures) — 500 € HT
- **Salle HEGOA – 91 m²**
  - journée (8 heures) — 200 € HT
  - ½ journée (4 heures) — 130 € HT
- **Salles IRATZE ou BIPER – 41 m²**
  - journée (8 heures) — 180 € HT
  - ½ journée (4 heures) — 100 € HT
- Mise à disposition d'un technicien, l'heure (indivisible) — 35 € HT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : TENNIS CLUB ONDARRAITZ - CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL – DEMANDE DE SUBVENTION
RAPPORTEUR : M. Jean-Michel ARRUABARRENA
N° : 056.2019

Le développement de la pratique du padel en France, et les demandes croissantes des adhérents du club conduisent la Ville d'Hendaye à programmer la construction de deux terrains de padel dans l'emprise des équipements du tennis club d'Ondarraitz? sis rue Elissacilio à Hendaye.

Deux implantations sont proposées en lieu et place des courts numéros 5 et 9.

Une structure métallique couverte par une toile tendue synthétique est envisagée afin de protéger les aires de jeux des intempéries et du rayonnement solaire.

L'emprise du projet située en site inscrit, dans le périmètre d'un monument historique de la Commune d'Hendaye nécessitera le dépôt d'un permis de construire qui sera présenté pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Un dossier de consultation d'entreprises sera ensuite publié afin de solliciter des entreprises agréées.

La durée des travaux est estimée entre un et deux mois, pour une livraison de l'ouvrage prévue pour l'automne 2019.

Le montant des travaux tous corps d'état inscrit sur le budget primitif pour l'année 2019 s'élèverait à environ 150 000 € HT.

Je vous propose :

- de solliciter du Département, de la Région et de l'Etat les subventions les plus larges possibles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions _____ _____ _____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE _____ _____ _____
_____ Abstentions _____ _____

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE - PRISE DE COMPÉTENCE FACULTATIVE "POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE OCCITANE GASCONNE"
RAPPORTEUR : Mme Michelle MOUNIOS ADURRIAGA
N° : 057.2019

La langue et la culture occitanes gasconnes sont constitutives de l'histoire et de l'identité du territoire. Elles contribuent depuis des siècles à la richesse, la singularité et l'attractivité du Pays Basque, au même titre que la langue et la culture basques.

En reconnaissant officiellement l'occitan gascon par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée à déployer une politique linguistique ambitieuse. En parallèle, dans le cadre de son projet culturel, adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, la Communauté s'est engagée à prendre en considération les actions spécifiques à la culture gasconne en transversalité.

Elle se donne ainsi pour objectifs de soutenir les initiatives de transmission, de diffusion de la langue et de développement culturel. Emanation des communes, la Communauté tirera parti de sa proximité au territoire en agissant en complémentarité avec ses partenaires institutionnels. Ainsi, elle interviendra directement en accompagnement des associations locales, des communes et à travers ses propres politiques communautaires. Lorsqu'elle repèrera sur le terrain, des initiatives ou opportunités allant au-delà des compétences du bloc communal, notamment en matière d'éducation, elle jouera un rôle d'interface avec les institutions partenaires concernées.

L'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de la langue et de la culture occitanes gasconnes s'inscrit dans le respect du cadre légal, sur la base du volontariat et de la libre adhésion des acteurs et des locuteurs.

La compétence promotion des langues régionales est partagée (article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales) et transversale ; elle s'exécute par son intégration dans les politiques sectorielles de chaque institution. Ainsi, la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération ne dépossède pas les communes de la possibilité de promouvoir la langue et la culture occitanes gasconnes sur leurs domaines de responsabilité. Pour cela, elles bénéficieront de l'appui de la Communauté d'Agglomération.

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1er janvier 2017 et déterminant ses compétences ;

VU le code général des collectivités territoriales, plus précisément ses articles L.1111-4 et L5211-17 ;

VU la délibération adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 16 mars 2019 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer (*favorablement/défavorablement*) sur la prise de compétence « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, reposant sur les domaines d'intervention suivants :
  - promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans les politiques sectorielles, ainsi que dans la communication de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
  - accompagnement des communes volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans leur domaine de compétences,
  - accompagnement des opérateurs associatifs volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : ÉLECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "GÉNIE CIVIL COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES OPTION B 2018" - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N° 18TE007
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 058.2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil Orange lié à l'Enfouissement des réseaux BT avenue des Magnolias et Grenadiers.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT SDEL - CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Génie Civil Communications Electroniques Option B 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	82 028,42 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 202,84 €
- frais de gestion du SDEPA	3 417,85 €
TOTAL	93 649,11 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux	90 231,26 €
- participation de la commune aux frais de gestion	3 417,85 €
TOTAL	93 649,11 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Je vous propose :

- **d'ACCEPTER** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,
- **de TRANSMETTRE** la présente délibération au contrôle de légalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION
. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions
. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE
_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : **ÉLECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "SYNDICAL ESTHÉTIQUE (BAYONNE, BIARRITZ, HENDAYE) 2018" - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N° 16EF063**

RAPPORTEUR : **Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON**

N° : **059.2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement des réseaux BT avenue des Magnolias et Grenadiers.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT SDEL - CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Syndical Esthétique (Bayonne, Biarritz, Hendaye) 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	335 709,31 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	33 570,94 €
- frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	376 780,25 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	80 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	61 546,70 €
- participation de la commune aux travaux à financer	227 733,55 €
- participation de la commune aux frais de gestion	7 500,00 €
TOTAL	376 780,25 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Je vous propose :

- **d'ACCEPTER** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **de TRANSMETTRE** la présente délibération au contrôle de légalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'HENDAYE

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 25 avril 2019
18 h 30

RAPPORT

OBJET : ÉLECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "RÉNOVATION ET CRÉATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SÉCURITAIRE (DÉPARTEMENT) 2018" - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE AFFAIRE N° 18EP005

RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

N° : 060.2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié à l'enfouissement des réseaux BT avenue des Magnolias et Grenadiers.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT SDEL - CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2018", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	168 598,58 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	16 859,86 €
- frais de gestion du SDEPA	7 024,94 €
TOTAL	192 483,38 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	6 000,00 €
- F.C.T.V.A.	30 422,60 €
- participation de la commune aux travaux	149 035,84 €
- participation de la commune aux frais de gestion	7 024,94 €
TOTAL	192 483,38 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Je vous propose :

- **d'ACCEPTER** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles,
- **de TRANSMETTRE** la présente délibération au contrôle de légalité.